

<https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article222>



LIBERTE D'EXPRESSION - BLASPHEME – LAICITE

- Pédagogie - Culture -



Date de mise en ligne : lundi 20 avril 2020

Copyright © Espace Doc Web - Tous droits réservés

LIBERTE D'EXPRESSION - BLASPHEME – LAICITE

Le vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie a été assassiné à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines, après avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves. Suite à la publication d'une vidéo en janvier 2020, dans laquelle elle critique avec véhémence l'Islam, Mila, une adolescente de 16 ans, a reçu des centaines d'insultes et menaces de mort. Deux camps s'affrontent sur les réseaux sociaux : ceux qui, avec le hashtag #JeSuisMila, soutiennent la jeune femme et le fait que le blasphème n'est pas illégal en France et ceux qui, au contraire, condamnent les propos de la jeune femme à travers le hashtag #JeNeSuisPasMila .

Preuve en est que, après "Charlie", le droit au blasphème pose toujours question dans notre pays. Suite aux attentats de 2015, la liberté d'expression a longuement été discutée et les professionnels de l'éducation nationale ont été sollicités afin d'aborder ce sujet avec les élèves.

Parcours citoyen :

Le principe de laïcité est au cœur des valeurs de la République que l'ensemble des personnels ont pour mission de transmettre aux élèves. Elle s'inscrit dans le parcours citoyen.

En tant que professeurs documentalistes, dans le cadre de l'EMI ou de l'EMC, par exemple, comment pouvons-nous nous emparer de cette thématique épineuse ? En cours d'EMC, en EMI, continuons à montrer que dans tous nos établissements, dans toutes nos classes, nous pouvons enseigner la liberté d'expression et utiliser des caricatures comme support pédagogique. Pour ceux et celles qui le souhaitent, EDW vous propose ici des ressources et pistes pour enseigner.

I-Liberté d'expression : définition

La liberté d'expression est définie par la **Déclaration universelle des droits de l'homme** de 1948 qui dispose que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et le droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. ». Ainsi, chacun a le droit d'avoir son opinion, ses idées et de l'exprimer par n'importe quel moyen et sous n'importe quel format.

En outre, en droit français, la liberté d'expression est formulée aux termes de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (DDHC) de 1789 et a donc valeur constitutionnelle, c'est-à-dire que les lois doivent respecter cette liberté.

Son affirmation dans la loi : L'article 10 de la **Convention européenne des droits de l'homme** (CEDH) réaffirme la liberté d'expression en disposant que « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. » Cette Convention prime sur les lois nationales, y compris constitutionnelles, chaque État devant adapter sa législation interne aux exigences européennes.

II-Textes de référence

Textes nationaux et internationaux :

Voir [ICI](#) (clic sur l'image) :

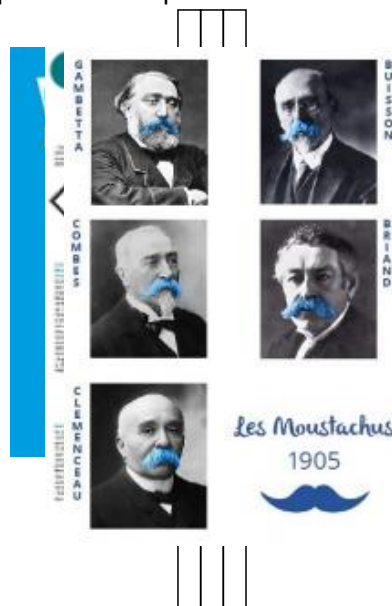


III-RESSOURCES POUR ABORDER LE SUJET

Une exposition documentée, des affiches, des caricatures, des Unes ou des vidéos courtes peuvent servir de prétexte permettant d'aborder la laïcité, le blasphème, la liberté d'expression et d'entrer concrètement dans le vif du sujet.

Expositions pédagogiques

Le Moutard, BNF, Les moustachus proposent des expositions sur la laïcité :

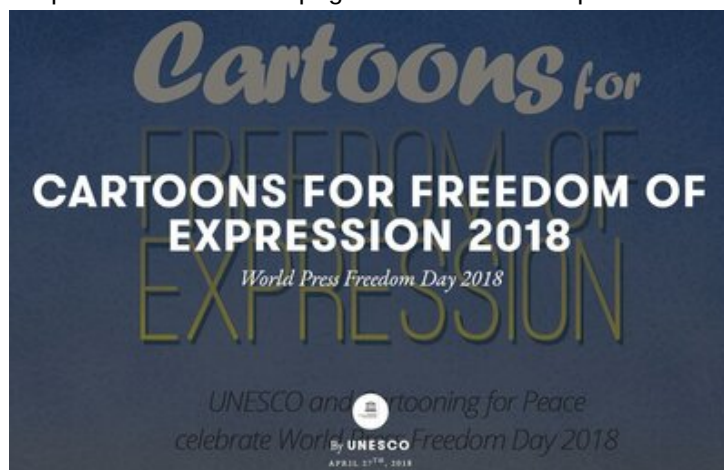


PRESSE - CARICATURES

- Cartooning for peace, Censure & liberté d'expression :



- « Cartoons for Freedom of Expression » : une campagne avec l'UNESCO pour la liberté de la presse :

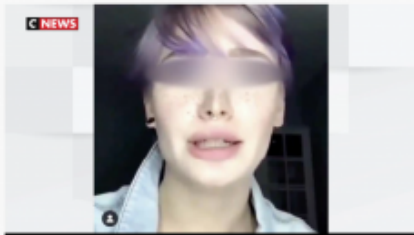


- CHARLIE ET LES RELIGIONS



VIDEOS

Laïcité	LIBERTE d'expression, blasphème...	Dieudonné vs Charlie, Affaire Mila...
Qu'est-ce que la laïcité ? en 4mn30 LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE	La liberté d'expression et ses limites en 2mn30 LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SES LIMITES	Deux poids deux mesures en 2mn30 DEUX POIDS DEUX MESURES ?
La laïcité en 3mn LA LAÏCITÉ EN 3 MINUTES	Ca veut dire quoi le blasphème ? en 2mn30 ÇA VEUT DIRE QUOI LE BLASPHEME ?	Pourquoi condamner Dieudonné et pas Charlie Hebdo ? en 3mn Y'A T'IL UN DOUBLE STANDARD?

La laïcité un concept à géométrie variable ? en 3mn30 	A quoi sert la caricature ? en 2mn30 A QUOI SERT LA CARICATURE ? 	L'affaire MILA en 1mn20 
--	--	--

ESIDOC

Exemple de valorisation des ressources sur un portail documentaire :



IV- SEANCES

Exemple de séance EMI/EMC

Proposée par le site d'histoire géographique [P@sserelle](http://p@sserelle.com)

La p@sserelle - Histoire Géographie-

3ème 4ème 6ème Accompagnement Personnalisé Chroniques

Formations L'évaluation par compétences La p@sserelle ? Les descriptifs

M'sieur ? Orientation Prépa'brevet Serious game Test



SAMUEL PATY
1973 – 2020

Emmanuel Grange | 7 avril 2021

Aucun commentaire

EMC/EMI - Comment un cours sur la liberté d'expression a servi de mobile à un assassinat ?

En fonction du support utilisé pour introduire la séance (exposition, vidéo, Unes de journaux...), plusieurs dispositifs pédagogiques ont été expérimentés.

L'expo-quiz

L'exposition "La laïcité parlons-en", prêtée par l'association [le Moutard](#) est constituée d'un kit contenant 8 kakémonos et des documents d'accompagnement (Guide pratique d'utilisation, réponses et solutions)

1- Les élèves visitent librement l'exposition, tout en répondant au fur et à mesure aux questions proposées sur les kakémonos. Le parcours nécessite environ 20 à 30 minutes

2- puis une mise en commun des réponses permet d'ouvrir le débat, tout en apportant les éléments de réponses, articles de loi, textes historiques qui encadrent la laïcité en France.

« la conférence interactive »

L'objectif est de rendre la visite de l'exposition BNF ou l'écoute de vidéos plus actives, tout en créant une émulation dans la classe. Plusieurs temps sont nécessaires :

1- Prise de note lors de la visite de l'exposition ou de l'écoute de la vidéos choisie (exemple dans les ressources ci-dessus). Signaler aux élèves qu'ils devront prévoir de poser une ou deux questions, portant sur le contenu de la vidéo ou de l'expo, aux autres élèves.

2- A l'issue de la projection -ou de la visite d'exposition- demander aux élèves de se regrouper par groupes de 4 ou 5 afin de partager et de sélectionner les questions les plus pertinentes.

3- Jeu d'échange de questions / réponses :

- Un groupe pose sa question à la classe,
- Le groupe qui répond correctement -ou le plus rapidement- prend la main et pose à son tour une question à la classe, etc.

Le Quiz numérique

Une variante consiste à conserver les questions les plus pertinentes afin d'élaborer un quiz numérique. Une classe peut ainsi fabriquer un quiz interactif qui sera proposé à d'autres classes. Dans notre cas, nous avons utilisé un questionnaire KAHOOT, qui a pu être diffusé sur écran auprès d'autres classes.

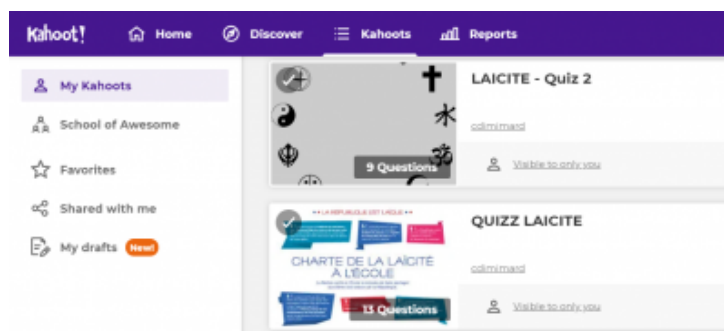
RGPD : Pour la création du quiz, les élèves ont utilisé le compte du CDI. Pour y répondre, il n'est pas nécessaire d'avoir un compte : il suffit d'aller sur le site Kahoot, d'entrer le numéro du jeu, d'indiquer un pseudo et c'est parti pour un jeu de type « code de la route » !

En revanche, un accès à Internet est nécessaire (au lycée le partage de connexion fonctionne, certains collèges disposent de bornes Wifi)



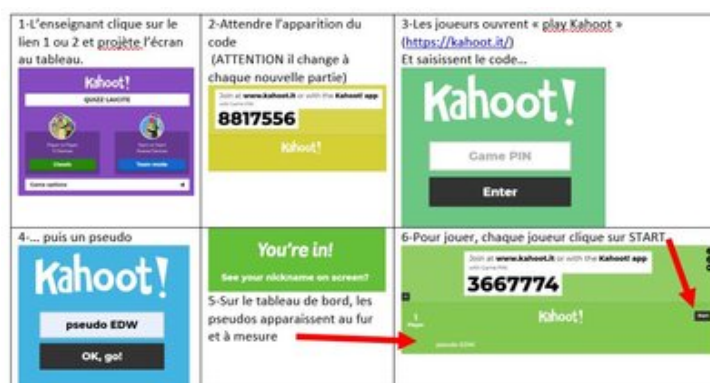
Exemples de quiz réalisés par des classes (LGT Mimard) ici :

- Exemple 1 : [Jouer](#)
- Exemple 2 : [Jouer](#)



Vous pouvez jouer à votre tour :

Cliquer sur un des deux liens, attendre que le code du jeu apparaisse puis chacun ouvre le lien "[play Kahoot!](#)" - C'est parti !



REMARQUE : ce type de quiz s'appuie sur les ressorts de la ludification et crée une saine compétition. En effet, seuls les trois meilleurs répondants apparaissent à l'écran. Ainsi, s'il est stimulant de bien répondre pour "gagner", ne sont pas dévalorisés les élèves qui répondent mal ou moins rapidement.

Le fait de concevoir les questions permet également de réactiver les connaissances (principe du « feed back »)

Débats

Suite à la projection d'une vidéo ou à la visite d'une l'exposition, une façon classique d'aborder le débat consiste, pour l'enseignant, à poser une série de questions. Les premières introduisent le sujet de manière neutre, en portant sur les aspect historiques puis, les questions « sensibles » peuvent apparaître, si possible associées à un exemple précis et son traitement médiatique, historique et légal.

Ci-après, deux dispositifs permettent d'engager les élèves de manière plus active :

Débattre en utilisant les Abaques de Régnier

(configuration élèves assis)



1- Un carnet, constitué de 4 feuilles de couleurs différentes agrafées, est distribué aux élèves. A chaque couleur correspond un avis :

- vert = tout à fait d'accord
- bleu = un peu d'accord
- jaune = pas tellement d'accord
- rouge = pas du tout d'accord

2- L'enseignant énonce une affirmation "polémique" ; par exemple : "en France, un journal a le droit de se moquer d'une religion" / "un enseignant peut organiser la visite d'une église" / "dissimuler son visage est interdit sur l'espace public" / "au nom de la laïcité et de la neutralité, les cantine scolaires doivent proposer plusieurs menus"... (voir d'autres questions sur les Kahoot cités ci-dessus)

3- Les élèves sont invités à se positionner par rapport à cette affirmation en levant la couleur qui correspond à leur réponse.

4- L'enseignant demande aux différentes "couleurs" d'exposer leurs arguments

- Discussion, échanges...
- L'enseignant engage à dépasser les avis personnels et demande aux élèves d'utiliser les arguments issus des ressources étudiées précédemment, il peut demander de compléter avec des articles de loi, des articles de journaux, des exemples de procès...

Débat mouvant (ou rivière du doute)

(configuration élèves debout)

Sur le principe précédent, l'enseignant sélectionne quelques questions "polémiques". Il rédige ou projette la première question au tableau. De part et d'autre de l'affirmation, sont notées les phrases « plutôt d'accord » et « pas d'accord ».

- Les enseignants demandent aux élèves de se positionner physiquement du côté qui leur correspond. Ceux qui hésitent se placent au milieu (dans la « rivière du doute »)
- les élèves se regroupent par proximité « géographique » et échangent leurs arguments,
- Les rapporteurs exposent leurs arguments à la classe, à l'oral ou en les écrivant au tableau.
- Discussion, échanges...
- L'enseignant propose des ressources : article de loi, parutions de journaux, jugements de procès...



V-RESSOURCES POUR COMPLÉTER

ACTUALITE :

Suite à l'assassinat de Samuel Paty, le responsable éditorial de Géoconfluences, a diffusé le 19 octobre 2020, une brève "La liberté d'expression et la question du blasphème en France".

Lien : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/revues-de-presse/liberte-d-expression>

CLEMI :

- [Dessin de presse et liberté d'expression](#)
- [Le dessin de presse, un format universel ?](#)

AUTRES :

- **Vidéo** L'histoire de la caricature en France : De Daumier à Charlie, en France, la liberté d'expression est une tradition depuis la Révolution française et personne n'échappe à la satire. A voir sur le site de France Info [ICI](#) (archive INA)
- Nombreuses ressources à exploiter sur **Lumni** (connexion au Mediacentre de vos ENT), avec les mots clés Charlie, caricature, liberté d'expression...
- *La Laïcité à l'école*. Eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-pedagogie.html>